

# Festival des TEMPLIERS

DU 26 AU 28 OCTOBRE 2012  
MILLAU - GRANDS CAUSSES

## RÈGLEMENT 2012

### ARTICLE 1

#### Charte du Trail à respecter

- > Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez, le Parc Régional des Grands Causses, est basé sur un équilibre écologique fragile.
- > Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- > Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- > Accepter une aide matérielle uniquement sur les zones et par les personnes autorisées.
- > Le ravitaillement sauvage est un mensonge envers les autres coureurs, mais surtout envers sa propre personne.
- > Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- > Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- > N'oublier pas que la course est à but humanitaire
- > La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

#### Accompagnateurs

- > Profiter des superbes paysages de la vallée de la Dourbie et des Cévennes.
- > Respecter les zones autorisées au public.
- > Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- > Ne pas ravitailler son coureur sur le parcours : il participe à un trail où l'autonomie est une des règles de base.
- > Soutenir tous les trailers : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- > Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les trailers.
- > Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- > Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- > Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

### ARTICLE 2

#### Motifs de disqualification

- > Ne pas porter le dossard dans son intégralité.
- > Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- > Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées aux ravitaillements)
- > Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.
- > Non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- > Non respect des bénévoles.
- > Transférer son dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

### ARTICLE 3

#### Les contrôles

- > Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
  - > De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel). Tous ces contrôles seront ensuite re-vérifiés à l'arrivée.
- En cas d'abandon, rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles. Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

## ARTICLE 4

### Sécurité

- > L'organisation conseille et invite expressément de prendre le départ de toutes les courses inscrites au programme du Festival des Templiers 2012 avec un équipement vestimentaire adapté à la météo du jour.
- > La couverture de survie de taille adulte et le téléphone portable sont obligatoires pour les courses suivantes : le Marathon des Causses, La Grande Course des Templiers, L'Endurance Trail, le Trail du Viaduc, la Monna Lisa.
- > La fiche de sécurité (donnée avec le dossard) comportant le numéro du PC secours est obligatoire en course.
- > La lampe frontale est obligatoire pour les sections de nuit pour la Grande Course des Templiers. Elle est obligatoire sur le Trail du Viaduc ainsi que sur l'Endurance Trail ainsi qu'un jeu de piles neuves.
- > L'organisation du Festival des Templiers 2012 ne met pas en place des contrôles des sacs des coureurs.

## ARTICLE 5

### Challenge 5-4-3-2-1

Challenge du nombre récompensant les 3 équipes, ou clubs ou associations, ou entreprises ayant inscrits le plus grand nombre de coureurs finishers selon le décompte de points suivant :

- > 1 finisher Endurance Trail = 5 points
- > 1 finisher Grande Course des Templiers = 4 points
- > 1 finisher Marathon des Causses = 3 points
- > 1 finisher VO2 ou Trail du Viaduc ou Monna Lisa = 2 points
- > 1 finisher Templière ou KD Trail ou Junior Trail = 1 point

## ARTICLE 6

### Annulation

Lorsque le coureur aura souscrit à l'assurance annulation, les inscriptions annulées pour raisons médicales (fournir un certificat médical de contre indication de la pratique de la course à pied) :

- > **Avant le 27 septembre 2012** (cachet de la poste ou date mail faisant foi) le montant du remboursement sera de 100% de la taxe d'inscription sur la base de la taxe réduite quelle que soit la taxe payée\*. 5 € de frais de dossier seront déduits du montant remboursé.
- > **Entre le 28 septembre 2012 et le 28 octobre 2012** (cachet de la poste ou date mail faisant foi) le montant du remboursement sera de 50% du montant de la taxe d'inscription sur la base de la taxe réduite quelle que soit la taxe payée\*. 5 € de frais de dossier seront déduits du montant remboursé.
- > **Après le 28 octobre 2012**, aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif.
- > Aucune annulation ne sera enregistrée par téléphone. Le seul motif d'annulation est la contre indication médicale. Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation sur la Templière, Templière Rando VO2 Trail, Trail du Viaduc, Monna Lisa, Junior Trail, KD Trail et Kinder Trail.

\* (la taxe réduite est de 87 € pour l'Endurance Trail, 55 € pour les Templiers, et 30 € pour le Marathon des Causses).

## ARTICLE 7

### Les droits à l'image

Par sa participation au Festival des Templiers (Endurance Trail, Templiers, Marathon des Causses, VO2 Trail, Trail du Viaduc, Monna Lisa, Templière, Templière Rando, Junior Trail, KD Trail et Kinder Trail), chaque concurrent autorise expressément VO2 Diffusion à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

## ARTICLE 8

### CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète.

## ARTICLE 9

### Parcours et horaires

A tout moment, l'organisation du Festival des Templiers 2012 se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves inscrites dans ce Festival. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

## ARTICLE 10

### Le règlement

La participation au Festival des Templiers 2012 (Endurance Trail, Templiers, Marathon des Causses, VO2 Trail, Trail du Viaduc, Monna Lisa, Junior Trail, Templière, Templière Rando, KD Trail et Kinder Trail), implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement figurant sur internet. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trilater. La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité.